

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SACKUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Décembre 1883.

SÉNAT.

Estimant sans doute que notre budget n'est pas encore suffisamment obéré, le gouvernement a imaginé de réclamer un crédit de 50 millions pour exproprier, au profit de colons européens, 300,000 hectares de terre appartenant aux Arabes.

L'Etat possède déjà en Algérie près de deux millions d'hectares de terres incultes, de broussailles et de forêts. Dans ces cinq dernières années, 200,000 hectares environ ont passé, à l'aide de transactions librement consenties, de la possession d'indigènes en la possession d'Européens.

A quoi bon dès lors de nouvelles expropriations? Veut-on exaspérer les Arabes au moment où notre politique coloniale se heurte partout à des obstacles, au Tonkin, dans l'Annam, en Algérie, en Tunisie, au Gabon, à Madagascar? Pendant que nos turcos et nos tirailleurs algériens versent leur sang dans l'Extrême-Orient, sous le drapeau de la France, le moment est-il bien choisi pour menacer leurs familles de spoliation?

La vérité, c'est que les intérêts de la colonisation n'ont rien à voir en cette affaire. Des journaux même républicains l'ont eux-mêmes constaté, il s'agit surtout de favoriser des spéculateurs sans vergogne et de servir des intérêts purement électoraux.

Voilà pourquoi on demande à notre budget une somme de cinquante millions. Voilà pourquoi l'on risque de pousser à bout les Arabes, et de préparer une insurrection formidable. Voilà pourquoi l'on propose de spolier les parents, les amis des soldats indigènes qui, au prix de leur sang, défendent au Tonkin le drapeau de la France.

La spéculation attend sa proie; elle est prête à se jeter sur ces terrains, dont on médite l'expropriation, pour s'enrichir au jeu de la hausse et de la baisse; elle réclame

l'appui du gouvernement et une prime à notre budget.

Ce projet de loi a eu la mauvaise fortune d'être défendu hier par M. Georges Graux. Cet orateur prolix et ennuyeux s'est évertué à démontrer que son adoption ferait le bonheur non-seulement des colons, mais encore des Arabes. Il a oublié d'ajouter: et des spéculateurs.

M. Waldeck-Rousseau, prenant à son tour la parole, n'a pas cru devoir réparer cet oubli et se montre très-occupé à justifier son projet de loi. Il aura fort à faire.

Hier soir, à 4 heures, le Sénat, par 221 voix contre 0 (toute la droite s'est abstenue), adoptait cet effroyable budget discuté (!!!) en moins de deux séances de trois heures chaque.

M. Buffet, sans vouloir se mêler autrement à la discussion, a énergiquement protesté contre la mise en discussion immédiate de l'art. 5 du titre III du budget sur ressources spéciales qui engage des solutions graves, notamment en ce qui concerne les bons de garantie déposés à la Banque de France.

Le Sénat a passé outre, bien entendu; puis, sa besogne terminée de la façon que l'on sait, s'est ajourné à aujourd'hui samedi.

M. Sadi-Carnot, président de la commission du budget, a dû convoquer cette commission pour hier soir à 9 heures, afin de pouvoir aujourd'hui, à l'ouverture de la séance de la Chambre, déposer le rapport sur les modifications introduites par le Sénat au projet du budget voté par la Chambre. Dans ces conditions, la session sera vraisemblablement close aujourd'hui même.

Le bruit de la prise de Bac-Ninh et du débarquement des Français dans l'île de Hai-Nan (possession chinoise) a couru hier à la Bourse. Cette nouvelle n'était, au départ du courrier, confirmée par aucune parole officielle ou officielle.

L'EXPÉDITION DU TONKIN.

LES NÉGOCIATIONS.

Une dépêche de Londres annonce « que le marquis Tseng est allé en Angleterre en vue de recourir aux bons offices du cabinet de Saint-James. On doute que les suggestions qu'il pourra faire à ce sujet soient accueillies favorablement.

Il n'est pas possible en effet, dans les circonstances actuelles, de demander à la France qu'elle abandonne, même en partie, surtout après l'occupation de Son-Tay, la poursuite du programme qu'elle s'est tracé.

Il semble en outre que, par l'attitude agressive qu'elle a prise, la Chine ne peut échapper à des responsabilités pécuniaires pour lesquelles la France est en droit de demander un gage.

Un télégramme du Temps fait prévoir également que la France pourrait avoir peu réclamer de la Chine, complice des Pavillons-Noirs, une indemnité, et prendre un gage en vue du payement.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le Times publie une lettre de Shang-Hai examinant les chances d'un conflit de la Chine avec la France et les moyens militaires dont dispose actuellement le Céleste-Empire. Le correspondant de l'organe de la cité n'a jamais cru à une déclaration de guerre, car il s'est toujours demandé d'où elle viendrait, et, quelques mouvements, dit-il, que fasse la France pour prendre ce qu'elle croit lui manquer au Tonkin, elle n'entrera pas en conflit direct avec les troupes chinoises.

Paris réclame des dommages-intérêts pour les embarras et sacrifices que la Chine nous a causés.

« La Chine, dit la feuille opportuniste, est responsable de l'aggravation de l'affaire tonkinoise.

» Sans son intervention, cette affaire serait réglée depuis de longs mois.

» Elle nous doit donc un dédommagement.

» La retraite de ses troupes et l'abandon des positions qu'elle occupe au Tonkin ne serait sans doute pas sans influence sur le chiffre de l'indemnité. Mais notre droit à une indemnité est indiscutable. C'est sur le chiffre seulement que des pourparlers peuvent s'engager, si le marquis Tseng tient absolument à négocier.

Et si la Chine refuse, voici ce qu'on fera. Ecoutez plutôt Paris:

« Si son gouvernement refuse de payer, nous nous paierons nous-mêmes. Les gages de notre créance sont sous notre main. »

Comme il est à présumer que la Chine refusera de payer les pots cassés, il va donc falloir lui faire la guerre.

C'était prévu par le gouvernement. Ce ne pouvait pas être en effet pour la pacification du Tonkin que le général Millot est parti avec huit mille hommes. L'amiral Courbet, dans le délai nécessaire aux renforts pour atteindre le fleuve Rouge, c'est-à-dire dans quarante jours, se sera emparé de toutes les places fortes du Delta.

Le général Millot serait donc chargé de faire rendre gorge à l'Empire du Milieu s'il ne veut pas payer M. Ferry.

La Liberté nous annonce que les gages désignés dont il conviendrait de s'emparer sont les îles de Tchou San, de Formose et de Haïnan, qui, en effet, forment, en face du littoral chinois, de très-fortes positions et dont la possession serait d'un grand prix pour le développement de l'influence et des intérêts de la France dans l'Extrême-Orient.

LA QUESTION OUVRIÈRE

IMPOSE UNE LÉGISLATION SPÉCIALE.

Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à la communication suivante qui nous est faite par M. le marquis d'Auray:

« Il y a vingt-trois ans que le régime, dit du libre-échange, a été introduit en Europe par la France. C'est à dessein que

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Lucienne n'avait pas eu le temps de nouer à Paris des relations intimes. Dans la disposition d'esprit où elle se trouvait, quelques minutes d'une conversation vide et banale ne lui apportaient aucun soulagement: au contraire. Elle finit par refuser de recevoir.

Devait-elle donc rester ainsi, dans la souffrance, dans l'isolement, sans qu'une parole salutaire vint à elle? Aucun de ceux qui l'approchaient, ne pouvait la lui faire entendre.

Mais, il est un aide, un soutien qui garde en lui-même une suave puissance. Fidèle, il est toujours prêt à répondre à un appel. Discret, il ne se plaint pas, il ne s'impose pas, il ne révèle pas les émotions dont il est souvent le témoin. Non-seulement doux, mais fort, il ranime, parfois même il guérit. Ce bienfaiteur, c'est un bon livre. Ah! que bénie, oui, mille fois bénie, soit la main qui parvient à le placer auprès d'une âme blessée!

Chez Lucienne, se trouvait alors une pauvre fille

prise en passant pour suppléer à l'absence de la femme de chambre que des affaires de famille avaient appelée dans son pays.

La pauvre enfant cherchait à faire oublier les défauts de son service à force de bonne volonté. Elle était de ces êtres que les maîtres supportent, dont ils ont pitié; que les autres domestiques raillent, tourmentent. Et, pourtant, ce fut de cette main méprisée que tomba la sublime, la mystérieuse automne.

La jeune servante était pieuse, humble. Il est écrit dans l'Evangile: « Père, vous révélez aux petits ce que vous cachez aux sages... »

Un jour, seule avec Lucienne, trouvant dans sa compassion le courage de vaincre sa timidité, la pauvre fille balbutia:

— J'ai servi chez M^{me} la marquise de V***. Elle m'envoyait toujours chercher des livres dans une bibliothèque qui dépend d'une bonne œuvre. Elle n'aimait que ceux-là. Ils étaient bien beaux. Si madame voulait aussi?..

— Merci, dit Lucienne, j'en ai.

En effet, sur le lit ou sur la chaise longue, erraient de temps en temps des romans vainement appelés à combattre la souffrance et l'ennui. Ces romans n'étaient pas scandaleux, Lucienne n'aurait pas accepté de lire de mauvais livres, et Raoul, qui les choisissait pour elle dans un cabinet de lecture, ne se serait pas davantage permis de lui

en offrir. Les livres que Lucienne parcourait se bornaient donc à être romanesques, nuls, et d'un goût plus ou moins distingué.

Parfois, au bout de quelques pages, la jeune femme rejetait le volume, en se disant que, dans sa propre vie, elle trouvait déjà assez d'aventures sans prendre souci des fictions qui se déroulaient sous ses yeux. Elle aimait encore mieux essayer de broder.

Quelques jours après sa première ouverture, la jeune servante fut chargée d'une commission. En rentrant, elle se rendit près de sa maîtresse pour lui transmettre la réponse reçue. Alors, rouge comme du feu, rendue plus craintive encore par suite d'un premier insuccès, elle murmura:

— Je passais près de la bibliothèque. Je me suis rappelée que madame la marquise faisait toujours chercher le catalogue afin de choisir elle-même. J'ai pensé que madame aurait peut-être aussi plaisir à le connaître. Je me suis permis de le prendre...

Lucienne fut très-surprise. Mais touchée de l'attention de la servante et surtout de son embarras, elle répondit avec bonté:

— Vous avez bien fait. Donnez-le moi. Merci.

Elle examina ce catalogue. Elle croyait ces sortes de bibliothèques destinées seulement aux classes populaires. Son éducation ne l'avait pas mise en rapport avec les bonnes œuvres établies à Poi-

tiers, et les livres qu'elle lisait avant son mariage étaient ordinairement des ouvrages anglais achetés par son père. Elle s'étonna. Dans ce catalogue qu'elle supposait si peu attrayant, elle trouvait le nom des auteurs les plus estimés, des historiens, des biographes les plus érudits, de quelques romanciers honnêtes, des maîtres enfin de la saine littérature, de tous ceux qui savent porter la couronne du talent sans déposer celle de la vertu.

— J'ignorais, se dit-elle, qu'un pareil choix pût m'être offert.

Ce qu'elle ignorait aussi, ce qu'elle ignorait toujours, c'est que, pour subvenir aux frais de cette bibliothèque, le catalogue se vendait.

La jeune servante l'avait payé de ses deniers... Ah! que de choses touchantes on apprendra au ciel!

Lucienne, prise d'un véritable intérêt, écrivit une longue liste des ouvrages qu'elle désirait connaître.

Elle mit cette liste de côté, nota sur un billet deux des titres ainsi réservés, puis elle sonna la jeune fille et lui dit:

— Vous pourrez, soit aujourd'hui même, soit demain, reporter ce catalogue. Demandez pour moi ces deux volumes. Je serai bien aise de les lire.

A ces derniers mots se joignit un sourire, le premier que la pauvre fille vit sur les lèvres de sa

nous ne disons pas l'Angleterre, car si l'idée fut britannique, elle ne put recevoir d'application que par nos complaisances. Sans nous, l'école de Manchester eût pu faire des livres, beaucoup de livres, et ne fût jamais arrivée à accomplir une révolution économique.

» Mais la Révolution s'est accomplie : les conséquences en sont acquises ; chacun peut les apprécier, et la France, qui en souffre plus que toute autre nation, a le droit et le devoir de s'interroger elle-même, voire même de maudire l'impénitence de ceux qui sacrifient à une utopie la fortune de la patrie.

» Nous n'avons pas à nier que l'inauguration du régime nouveau n'ait produit une activité immense dans le monde du travail et favorisé singulièrement l'accroissement de la consommation. Mais, à ce point de vue même, il faut se garder des illusions : la transformation industrielle, imposée brutalement par les traités, fût une ruine pour bien des gens, et si la fortune publique ne fut pas alors gravement atteinte, c'est que l'essor industriel se trouva réellement et sérieusement stimulé pour la construction des voies ferrées. Ces moyens de communications rapides et à prix réduits diminuaient, en effet, dans des proportions considérables les prix de revient de toute fabrication, et faisaient arriver partout les produits manufacturés que la vapeur, encore nouvelle et limitée, ne fournissait pas en quantité surabondante.

» C'était là un progrès normal et régulier : il eût été un bienfait durable, s'il n'eût pas été dénaturé par le délire vertigineux engendré par les idées libre-échangistes ; tout alla bien, en effet, tant que la production fut sollicitée par la consommation, mais l'appréciation de la consommation échappait à toute donnée sérieuse et pratique, puisque le rêve de chaque nation était d'envahir sa voisine, et que l'Angleterre aspirait à l'envahissement du monde. Bref, on prit une situation anormale, déterminée par des facteurs de circonstance, pour un état de choses qui non-seulement pouvait durer, mais qui devait se perpétuer, sous l'influence d'une impulsion de plus en plus accélérée.

» Et alors il ne fut plus question que de faire fortune en quelques années ; et pour atteindre ce but, on multipliait et on accumulait tous les moyens de production, de même que l'on trafiquait, sans scrupule, de toutes les forces humaines. Au milieu de cette fièvre et de ces instabilités, les idées morales et de préservation sociale furent les moindres soucis des uns et des autres ; la main-d'œuvre manquait, on se la disputait, on se l'arrachait, on la demandait surtout aux populations rurales et l'attrait des salaires élevés exerçait sur la masse des travailleurs une redoutable fascination ; ils n'avaient qu'à se présenter pour être employés ; eux aussi s'imaginaient avoir trouvé la fortune. On les payait cher, c'était tout ce qu'ils voulaient, et ceux qui avaient payé se trouvaient quittes et la machine marchait toujours, ne laissant à personne le temps de respirer, de penser et de se souvenir que le

monde est la société des âmes unies entre elles par la Foi, l'Espérance et la Charité.

» L'ère de cette prospérité facile, surchauffée par les cupidités et les appétits, ne pouvait pas résister à l'épreuve du temps et de l'expérience ; or le temps amena la rupture de l'équilibre et l'expérience obligea de constater que la production se trouvait réduite à solliciter la consommation, que l'offre dépassait la demande, que l'on travaillait pour le stock. Ce jour-là, il fallut changer ses batteries, et alors il ne fut plus question de suffire à la consommation nationale ou étrangère, mais de s'emparer de cette consommation et d'en faire le partage des plus forts et des plus habiles. De là cette guerre de peuple à peuple, d'industrie à industrie, de patron à patron, de patron à ouvrier.

» De là cette concurrence à outrance qui n'a plus pour objectif les besoins de la consommation, mais la fabrication d'un certain produit au prix le plus bas ; ce qui revient nécessairement à faire économie sur toute la chose, sur la probité, sur l'honneur commercial et sur le salaire de l'ouvrier.

» Cet état est celui qui frappe, aujourd'hui, nos regards. La France, ayant poussé plus avant l'expérience, est plus atteinte qu'aucun autre peuple : le capital est aux abois ; la main-d'œuvre en révolte ; la vie n'est pas à bon marché, les appétits s'insurgent et crient vengeance ; aussi la ruine et la misère sont à nos portes, aussi le prolétariat a-t-il pris dans la société une place qui jadis n'était autre que celle des pauvres ; le prolétaire, c'est cet homme errant, sans foyer, sans patrie et sans Dieu, qui va partout offrir ses bras et qui demande du pain, quand ses bras sont condamnés à l'inertie.

» Aussi le capital et le travail se trouvent-ils, aujourd'hui, à l'état de puissances ennemies, toujours prêtes à la guerre et tenues à distance l'une de l'autre par des préjugés et des haines que les lois mêmes ont encouragés.

» Aussi la société n'est-elle plus faite que de pièces et de morceaux, à travers lesquels se reconnaissent à peine des hommes qui, pourtant, sont les fils de l'Eglise et de la France. Encore un peu et tout cela aboutira à de sanglantes anarchies. C'est que les lois économiques que la France s'est données n'ont pas plus respecté l'ordre normal et social suivant lequel la richesse doit se former et se répandre, que les lois politiques n'ont voulu tenir compte de la vocation humaine et du principe de l'autorité.

» Tout se tient, tout s'enchaîne dans le domaine du mal, comme dans celui du bien, et en fin de compte le problème est de replacer le monde du travail et la France entière sous une loi sociale en laquelle se reflète simplement le respect de toute vérité. Le patriotisme est là ; le devoir est là, et nous poursuivrons cette œuvre avec une fermeté patiente, que ne décourageront jamais les difficultés et les critiques.

» Nous dirons, dans une prochaine lettre, en quoi, au point de vue économique, il est possible et nécessaire de concilier les principes et les faits acquis.

» Marquis d'AURAY. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 décembre.

La reprise qui s'était manifestée hier en clôture s'accroît aujourd'hui, sous l'influence de rachats du découvert, car nous ne saurions attribuer à une autre cause le relèvement du marché dans les circonstances actuelles : le 3 0/0 reprend de 75.275 à 75.70, le 4 1/2 0/0 1883 de 105.350 à 105.75. Nous ne pouvons voir dans ce mouvement assez brusque qu'un revirement produit par des nécessités de liquidation, c'est-à-dire de positions de place ; en effet, on ne peut raisonnablement justifier la hausse de nos fonds.

Quand le déficit, démontré à tous et absolument indéniable, va nécessiter à bref délai peut-être un emprunt de 5 ou 600 millions, le mouvement imprimé aux rentes, entraîne naturellement le reste de la cote, et à la hausse de la plupart des valeurs, en reprise aujourd'hui, nous avons à objecter les mêmes arguments, semblables à ceux qui font obstacle à la reprise des rentes ; — la Banque de France, dont le coupon de 106 fr. vient d'être détaché, s'inscrit à 5,035 puis à 5,075. C'est là un mouvement de spéculation qui ne saurait se maintenir en présence de la diminution considérable des profits de la Banque de France. Notre opinion se trouve d'ailleurs complètement résumée par les lignes suivantes que nous trouvons dans le *Figaro*, sous la signature de la Financière : « Cette fermeté momentanée de la cote ne pourra en imposer aux porteurs. La baisse de l'action de la Banque ne sera pas le produit d'une spéculation facile à poursuivre sur un titre nominatif où le dépôt est aisé à créer en liquidation, elle sera la conséquence d'un déclassement plus ou moins rapide, » forcée par la logique. »

Le Lyon reprend également de 1,213.75 à 1,225 et 1,230.

Nous ne reviendrons pas sur nos appréciations précédentes, et que ne modifie pas la hausse présente, qui n'est que momentanée. Nous dirons de même du Suez, qui est dans une situation dont la gravité n'échappera à personne, malgré la reprise d'aujourd'hui de 1,870 à 1,925. Les porteurs se sont vivement émus d'une phrase contenue dans le discours de M. de Lesseps à Abbeville, phrase ainsi conçue : « J'ai fait déjà abaisser les tarifs, je les abaisserai le plus possible. Si j'étais seul et absolument maître, je les abaisserais à 5 fr. »

On s'effraye à juste raison des conséquences qu'auront pour la Compagnie les dispositions dans lesquelles M. de Lesseps paraît être à l'égard des armateurs anglais, dont les exigences ne pourront qu'augmenter de jour en jour.

Chronique militaire.

Il est fort possible que M. le contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars soit promu au grade de vice-amiral, en remplacement de M. Véron qui, atteint par la limite d'âge, est mis, par un décret du Président de la République, dans la 2^e section du cadre de l'état-major général.

Cependant le nom du contre-amiral Courbet est aussi mis en avant pour cette promotion.

Le ministre de la guerre et le ministre de la marine ont déposé, chacun en ce qui le concerne, les projets concernant la création d'une armée coloniale. Le général Campenon a aussi déposé le projet concernant le roulement. Le nouveau projet sur la constitution de l'armée coloniale diffère peu de celui du général Thibaudin.

maîtresse. Elle l'interpréta comme le plus doux des remerciements.

Les ouvrages demandés par M^{me} Raoul Mauvoisin étaient sortis. Pour ne pas renvoyer la servante les mains vides, on lui en remit deux autres, pris au hasard. Au hasard ! Quel est donc l'ingrat qui, le premier, a donné ce nom à une providence si doucement visible quelquefois ?

Un des livres envoyés à Lucienne avait un titre assez indifférent. Il ne portait pas de nom d'auteur... Mais, à sa première page, était placée, comme épigraphe, cette parole de l'Écriture :

Celui qui n'a pas souffert, que sait-il ?

— Rien, dit Lucienne en soupirant. Mais il peut être prompt à s'instruire.

Par curiosité, elle ouvrit ces pages. Elle éprouvait une défiance dédaigneuse, une sorte de jalousie contre cet étranger qui se prétendait savant dans la douleur. Elle le trouvait bien présomptueux...

Elle s'aperçut promptement que ce livre n'était pas une œuvre d'imagination. La vérité intime, vivante, à des accents, à des cris que le talent, même le plus sublime, ne parvient pas à imiter. D'ailleurs, comme style, ce livre n'offrait rien de remarquable. Lucienne lut un chapitre, deux chapitres de cet exposé dans lequel une âme ne craignait pas de se donner comme exemple.

Tout à coup, la jeune femme pencha la tête, ses doigts tremblèrent, des larmes jaillirent de ses

yeux. Elle voulait lire jusqu'au bout...

Pourquoi ? N'avait-elle pas assez de ses propres amertumes ? Lui fallait-il encore boire au calice d'un inconnu ?

Ah ! c'est qu'à l'école de ce maître incomparable qui s'appelle la douleur, l'âme qui parlait dans ces pages brûlantes n'avait pas seulement appris, comme Lucienne, le néant des bonheurs d'ici-bas. Elle ne s'était pas bornée à pleurer ses illusions perdues et à sonder ses blessures. Mais elle était entrée plus avant dans la grande question, dans le grand problème de la souffrance, elle avait écarté les voiles, et elle avait trouvé plus encore que le courage, elle avait trouvé la lumière et la joie.

D'abord ployée en deux, tombée défaillante sur un des chemins de la vie, elle s'était relevée, elle s'était tenue debout ; puis elle avait ouvert ses ailes et, sans cesser de gémir, sans rien perdre de la majesté du sacrifice, elle avait plané entre le ciel et la terre, soutenue par la main qui n'abandonne pas.

Un jour nouveau se faisait devant la pauvre jeune femme. Quoi ! elle ne le savait pas ! Elle ne l'avait jamais compris ! Sous cette enveloppe imposante, solennelle, où s'était arrêté son regard, elle n'avait pas vu un cœur battre, un cœur qui se consume, qui appelle, qui crie : « Venez à moi, vous qui êtes surchargés, et je vous soulagerai. »

Il lui restait donc un ami, à elle, triste victime !

Un ami, non pas seulement caché dans les nuages d'une éternité lointaine, mais descendu près d'elle, pour l'attendre, pour lui répondre ; un ami qui avait voulu souffrir avant elle afin de la mieux comprendre, qui, peut-être, ne l'avait frappée que pour l'attirer jusqu'à lui !

« Alors, j'ai su que le nom de Jésus-Christ mêlé aux gémissements en était l'amertume, disait l'auteur inconnu. »

Lucienne colla ses lèvres sur cette parole.

Elle pleura longtemps, mais avec douceur. Le secret divin s'était ouvert devant son âme. Elle ne devait plus l'oublier.

Désormais, elle consacra ses heures de solitude à prier, à lire, à s'instruire de ces vérités qu'elle n'avait pas assez connues. Elle recevait souvent la communion. Puisqu'elle ne pouvait aller trouver son Dieu, il venait à elle, pour lui répéter de plus près ce qu'il avait dit à ses premiers disciples : *Non timete.* « Ne craignez plus rien. »

Hélas ! en retour, elle n'avait à lui offrir que sa patience, que le crucifiement de son cœur. Pourtant, un jour, elle se souvint de la parole évangélique : « Ce que vous ferez pour le plus petit de vos frères, c'est pour moi-même que vous le ferez. »

Alors, tandis qu'elle demeurait encore étendue, elle se mit à travailler pour les pauvres.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par suite d'un deuil récent, le Président du Tribunal Civil ne recevra pas le Jour de l'An.

Le *Gaulois*, qui semble s'être fait un spécialité des insinuations calomnieuses contre M^r l'Evêque d'Angers, publiait ces jours-ci l'entrefilet suivant :

« M^r Freppel, avant de retourner dans son diocèse d'Angers, a eu une entrevue avec le président du Conseil, qui lui aurait donné l'assurance que le gouvernement lui ferait remise du montant de son indemnité de député, qu'un arrêt du Conseil d'Etat avait supprimée en vertu de la loi qui interdit le cumul de traitement de représentant et de fonctionnaire public. »

L'Anjou dément en ces termes la note du *Gaulois* :

« Nous sommes autorisés à déclarer que M^r Freppel n'a eu d'entrevue avec M. Jules Ferry ni avant ni après le vote des crédits pour le Tonkin, ni à aucune époque. »

» Le 47 décembre, M^r l'Evêque d'Angers faisait verser au Trésor la somme de 47 mille 530 francs 85, montant du traitement épiscopal supprimé par le gouvernement. Non-seulement on a exigé le capital, mais encore les intérêts à 5 0/0 ; voilà ce que le *Gaulois* appelle faire remise de la somme réclamée, indûment, selon nous, par le ministère. Nous signalons les procédés du journal de M. Meyer à l'appréciation des honnêtes gens. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour l'ajournement des élections municipales au mois de mai.

MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves n'ont pas voté.

— Par amendement, M. Jolibois avait demandé que les conseils municipaux prologés ne pussent engager les finances de la commune :

MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ont voté contre cet amendement ; MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté pour.

— Dans la discussion qui a eu lieu à propos de l'interdiction des viandes salées d'Amérique :

M. Bury a voté pour la libre importation, en votant pour le ministre et contre M. Paul Bert ;

MM. Benoist, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre la libre importation, en votant contre M. Hérisson et pour M. Paul Bert.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous transmettons à qui de droit :

« Saumur, le 28 décembre 1883.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vous serais bien reconnaissant d'insérer la supplique que vous allez lire et dont l'importance ne peut échapper.

» Il s'agit de notre collège de filles... pas encore modèle.

» Serait-ce trop indiscret de demander à M. le Maire de Saumur pourquoi il a dû priver cet établissement de sa Directrice, pour laquelle, à la dernière distribution des prix, il n'y avait que des éloges ?

» M. le Maire a toujours promis de tenir ses concitoyens au courant de ce qui se passerait dans les établissements municipaux.

» Un changement si subit doit avoir une cause assez sérieuse pour que les mandataires aient droit d'en être informés. Ils attendent depuis dix jours que M. le Maire daigne parler. Son silence trop prolongé les oblige à lui rappeler ses promesses anciennes.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

» UN ELECTEUR. »

Rappelé ainsi à ses engagements, M. le Maire ne peut manquer de rendre à ses électeurs le compte qui lui est demandé. Nous donnerons ses explications, si jamais il les publie.

AVIS NON-ADMINISTRATIF.

Emprunt municipal de 434,000 francs.

C'est lundi qu'expire le dernier délai pour l'emprunt municipal. Prière aux capitalistes de se présenter sans retard au bureau du secrétariat pour connaître le résultat de l'opération et achever de couvrir l'emprunt s'il y a lieu.

Ce sera la meilleure manière de souhaiter la bonne année à leur Maire.

BAUGÉ.

M. Blanchet, notaire à Baugé, vient de faire arrêter un voleur dans les circonstances suivantes :

S'étant aperçu, il y a quelques jours, qu'on avait ouvert son coffre-fort et qu'une somme de 675 fr., renfermée à l'intérieur, avait disparu, il soupçonna, lui aussi, un ancien domestique, âgé de dix-huit ans.

M. Blanchet fit une comparaison entre les dépenses du jeune homme et ses honoraires. Il constata bientôt que les premières dépassaient beaucoup les derniers. C'est alors qu'il prévint la gendarmerie.

Les gendarmes allèrent trouver le jeune Réatif, Joseph, qui demeurait chez M. Thou-rault, à Cheviré. Le voleur, pressé de questions, finit par avouer sa faute et les gendarmes l'arrêtèrent. (J. de Maine-et-Loire.)

M. Léon Dine, grainetier au village de la Mare-Denis, commune de Corné (canton de Beaufort), a été, dans la soirée du 23 décembre, victime d'un vol de 5,245 fr.

Soupçonnant son domestique d'être l'auteur de ce vol, il se rendit au domicile de ce dernier, accompagné du garde-champêtre, pour le questionner ; mais Deniau se renferma dans les dénégations les plus absolues.

Ce n'est que plus tard qu'il avoua être l'auteur du vol et que la somme était enterrée dans son jardin.

Deniau a été mis entre les mains de la gendarmerie. (Anjou.)

TOURS.

Le gouvernement a donc bien besoin d'argent pour descendre à des mesquineries comme celle dont vient être victime un honorable professeur du lycée de Tours.

Ce professeur, appelé auprès de son père malade, demanda à nos glorieux maîtres une permission de quelques jours pour assister son père mourant.

L'autorisation fut donnée, dit l'Indépendant, mais quel ne fut pas l'étonnement de M. le professeur, quand on lui fit, sur ses appointements, une retenue de huit jours.

Quel économie, bon Dieu !

LE MANS.

La municipalité du Mans a accordé au comité, pour l'érection du monument du général Chanzy, la plus belle place de la ville, celle des Halles.

Quoique l'on n'ait pas battu la grosse caisse et fatigué de réclames les lecteurs,

comme pour le monument de Gambetta, la souscription pour celui du général Chanzy a atteint jusqu'à ce jour la somme de 426,000 francs. Elle n'est pas encore close.

BLOIS.

Une jeune fille de 48 ans, domestique chez M. Desbenoist, boulanger à Blois, a été trouvée asphyxiée, jeudi matin, dans sa chambre.

La malheureuse enfant avait eu l'imprudence d'enfermer avec elle une lessiveuse dont elle s'était servie dans la journée et qui était encore allumée.

Les gaz dégagés par le charbon l'auront engourdi insensiblement, car on l'a trouvée assise sur une chaise, dans l'attitude d'une personne endormie, ayant encore entre les mains un ouvrage de couture.

Le décret prohibitif sur les viandes américaines a paru au Journal officiel.

Les arrivages résultant de marchés déjà engagés se feront par les trois ports de Bordeaux, Le Havre et Marseille, et non pas Nantes, comme il a été dit par erreur.

A partir du 20 janvier, l'interdiction sera absolue et durera jusqu'à ce que la Chambre ait voté une loi pour régler la question.

Une réunion, composée de sénateurs, députés et conseillers généraux et d'arrondissement royalistes de la Vendée, et des membres de l'ancien comité royaliste de ce département, a été tenue à La Roche-sur-Yon, en vue de reconstituer un comité royaliste dans ces régions qu'illustra jadis l'héroïsme des défenseurs de la monarchie légitime.

Faits divers.

UNE RÉVOLTE DE LYCÉE. — On écrit de Montpellier, le 25 décembre :

« Des scènes de désordre se sont produites au lycée. Les élèves ont réclamé bruyamment un congé de huit jours, comme l'année dernière.

» Samedi, au moment du repas de midi, un élève a donné le signal du tapage en cassant plusieurs carafes, et les mutins se sont aussitôt levés en criant ; mais la rébellion a été bientôt maîtrisée par le proviseur et le censeur.

» Le ministre de l'instruction publique, avisé sans retard, a ordonné le renvoi immédiat des principaux meneurs, qui ne pourront cette année prendre part à aucun examen. Ces instructions ministérielles, communiquées immédiatement aux élèves, ont suffi à calmer les manifestations tumultueuses.

» Le *Messageur du Midi* annonce que cinq élèves ont été rendus à leur famille. »

Magasins du Printemps

SAUMUR

OUVERTURE

De la Grande MISE en VENTE DU JOUR DE L'AN

Préoccupés depuis longtemps de la Mise en Vente des Articles pour Étrennes — nous avons pu réunir les Créations les plus Séduisantes de l'Industrie Parisienne — et c'est à profusion que nous offrirons les plus Charmants Bibelots en Porcelaine — en Maroquinerie — en Osier — en Vannerie — en Peluche — Garnis — Nus — Brodés — Décorés — Dorés — ayant tous ce Véritable Cachet Artistique que l'on ne rencontrait jusqu'alors que dans les Maisons spéciales ;

MAIS A QUEL PRIX

Si nous avons donné beaucoup de soins aux Bibelots d'agrément — ce n'est pas à dire que nous n'ayons pas songé aux Articles de pure utilité.

La part de la Dame économe a aussi été largement faite dans nos préoccupations, et elle s'imaginait difficilement les Occasions Variées en Vêtements — Pelisses — Rotondes — Fourrures — Tissus, etc., — qui leur ont été spécialement réservés pour la période des Étrennes.

Ce sont de véritables Cadeaux que nous allons faire aux Dames — qui prouveront que notre but inflexible est de toujours leur offrir les moyens d'alléger les charges occasionnées par les conditions onéreuses de la vie moderne.

Magasins du Printemps.

LES ÉTRENNES DES MAGASINS DU PRINTEMPS

Nous offrirons à toutes les Dames, aussi bien à celles qui achèteront l'article de la plus petite valeur que celui d'un prix élevé, un objet provenant des récents arrivages des articles pour Étrennes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 144 : Prédications pour l'an 1884. Le cas de M. des Michels, ambassadeur de la République. La guerre du Tonkin. Ce que nous coûtent nos députés. La tabatière de Danton. Petite chronique municipale. Nouvelles à la main. Chanson sur l'air des *Pirates*.

ÉTRENNES. Donnez aux personnes qui vous sont sympathiques un abonnement d'un an à la *Lanterne d'Arlequin*. Chaque dimanche, lorsque cette charmante et intéressante publication leur arrivera par la poste, elles penseront à vous et vous remerciez. Si vous êtes abonné à notre journal, tous les abonnements d'étrennes que vous voudrez donner vous seront concédés au prix de 5 francs seulement. Envoyez une bande avec le mandat postal.

ALMANACH D'ARLEQUIN Il n'y a pas une minute à perdre pour envoyer les demandes si l'on veut être sûr d'arriver à temps. C'est l'almanach le plus intéressant et le meilleur marché de tous ceux qui ont paru cette année. — 20 cent. (25 cent. France). Le cent 15 fr. — A Tours, rue Richelieu, 14. A Paris, boulevard Saint-Germain, 195.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 22 décembre 1883.

- Chronique parisienne, par Alceste.
- Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.
- Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
- Le père Noël (1 gravure), par H. B.
- L'arbre de Noël (poésie), 5 gravures, par Maurice Trubert.
- Caro, nouvelle (suite), par le marquis de Saint-Paul.
- Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
- Sphinxiana. — Petite correspondance. — Bibliographie, par Ferguson. — La Semaine financière, par J. Belletrud.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

BOURSE DE PARIS

DU 28 DÉCEMBRE 1883.

Rente 3 0/0	75 75
Rente 3 0/0 amortissable	77 95
Rente 4 1/2	105 35
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 65
Obligations du Trésor (anciennes)	504 »

Maladies de la peau

Dartres, eczemas, boutons, rougeurs, démangeaisons, maladies localisées, altérations et vices du sang sont radicalement guéris par le Véritable Sirop de Bochet iodé et le Baume antidartreux de Bertrand, âgé 40 ans de succès. Notice gratis. Flacons de Sirop, 2 fr. 50 et 5 fr. ; litre, 10 fr. ; Baume 1 fr. 50 ; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. S'adr. à Lyon, pharm. BERTRAND AINÉ, HANTZER, succ. pl. Bellecour.

Saumur, pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

La Chlorose et l'Anémie, sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par les maladies.

Dépôt à Saumur : M. D'huys, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

L'HIVER ARRIVE avec son cortège d'infirmités tout le monde a intérêt à bien se soigner. Nous recommandons en ce cas, en temps opportun, de faire usage du Sirop pectoral HEBBON dont la réputation augmente tous les jours. — Prix : 2 fr.

Ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, 5.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FLUR-DE-THÉ

Par Francis Tesson.

Son fiancé la contempla durant quelques minutes, scrutant d'un rapide coup d'œil chaque pli du visage, analysant chaque trait de la physionomie.

Cet examen parut le satisfaire. Il fit à Ta-Ou un signe approbatif, qui semblait dire :

— C'est bien, je suis content : votre fille me plaît, passons outre.

Aussitôt les matrones firent tomber, à l'aide de ciseaux d'or, les longues tresses brunes qui, du front de Fleur-de-Thé, flottaient jusqu'à terre.

Elles lui rasèrent le devant de la tête en signe d'hyménée, et relevèrent les tresses de la nuque en un épais chignon, traversé par une épingle d'or.

Cette nouvelle toilette achevée, la fille de Ta-Ou remit au bonze qui présidait la cérémonie un billet portant ces mots écrits de sa main :

« Fleur-de-Thé, âgée de quinze ans, née le cinquième jour du mois de Djiva (mois de la Souris). »

Le fiancé remit pareillement un billet au bonze.

Le sien était ainsi conçu :

« Kou-ei-li-ang, cousin du fils du Ciel, héritier de la Ceinture jaune, âgé de quarante ans, né le 11 du mois de Bhrout (mois du Serpent). »

L'année chinoise se compose, comme on sait, de douze mois qui portent chacun le nom d'un animal.

Le bonze jeta les deux billets dans une urne, alluma autour trois carsolettes pleines d'encens, prononça quelques paroles cabalistiques et tira l'horoscope des deux fiancés.

— Les astres sont favorables, prononça-t-il ; Fô, du haut de son trône céleste, sourit à Kou-ei-li-ang et à Fleur-de-Thé. Vous pouvez donc terminer en toute sécurité l'union commencée.

Les assistants applaudirent et l'œil paternel de Ta-Ou versa un pleur joyeux.

Quant à Kou-ei-li-ang, le sourire aux lèvres, il s'empressa d'offrir à la jeune fille des bagues, des bracelets, des boucles d'oreilles, des pièces de soie et autres menus objets de luxe.

Fleur-de-Thé, en revanche, lui fit un cadeau de pantoufles qu'elle-même avait brodées, et d'éventails qu'elle-même avait peints.

Et après lui avoir donné sa main à baiser, elle se retira en compagnie des matrones, dans son appartement.

Les fiançailles étaient terminées ; mais, avant de se quitter, Ta-Ou et Kou-ei-li-ang échangèrent une carte rouge en signe de pacte, d'alliance, et l'on prit rendez-vous à huitaine pour le mariage.

IV

Une heure plus tard, Ta-Ou entra dans l'appartement de Fleur-de-Thé.

Il se frottait vigoureusement les mains, ce qui dénotait chez le bonhomme une joie inaccoutumée.

— Eh bien ! petite, dit-il avec volubilité, tu as vu ton fiancé, tu le connais, tu sais son nom. Que t'en semble-t-il ?

— O mon père ! ô mon père ! dit-elle en sanglotant.

— Allons, bon ! voilà qu'elle pleure, maintenant, et un jour de fiançailles ! un jour qui devrait être tissé de joie et de gaieté... Dieu ! que le cœur des jeunes filles est incompréhensible !

— O mon bon père, ne me mariez pas à ce vilain Kou-ei-li-ang.

— Vilain ! elle l'appelle vilain ! lui, un homme superbe : des angles d'un pouce et demi de long ; une tresse de cheveux d'un noir de jais, qui lui pend jusqu'à terre ; une figure ronde et admirablement imberbe... Ah çà ! tu n'as donc pas regardé Kou-ei-li-ang pour l'appeler vilain homme ? S'il me ressemblait, je ne dis pas.

— Vous, mon père, vous avez la bonté de l'âme, et cette bonté-là se reflète sur votre visage.

— Petite flatteuse !

— Tandis que Kou-ei-li-ang...

— Eh bien ?

— Il a, dans la figure, quelque chose de baultain, dans le regard quelque chose de farouche, qui fait mal à voir.

— Bref, il te déplaît ?

— Il me fait peur.

— Là ! des enfantillages ; j'en étais sûr. Allons, allons, petite folle, chassez bien vite de votre cervelle ces vilaines idées noires. Songe donc, mon enfant, que ton fiancé est le plus brave homme du monde, qu'il est membre de la famille impériale et fort riche, ce qui ne gâte rien.

— Mais ne m'a-t-on pas dit qu'il avait eu déjà six femmes.

— Elles sont mortes toutes six, et il les a beaucoup pleurées.

— C'est donc vrai ?

— Quoi ?

— Que je serai la septième femme de Kou-ei-li-ang ?

— Oui. Qu'est-ce que cela peut te faire, puisque les autres sont mortes ? Tu sais bien, d'ailleurs, que le nombre sept est le plus heureux des nombres. Bouddha s'est incarné sept fois ; la semaine a sept jours, et le septième est un jour de fête. La septième femme de Kou-ei-li-ang aura en partage tous les bonheurs dont Fô a privé les six autres.

— Mais...

— Assez, mon enfant ! Ce mariage doit s'accomplir. Je voudrais le rompre maintenant que la chose me serait d'ailleurs impossible. Kou-ei-li-ang est vice-roi de Canton. En cette qualité, il a droit sur nos biens et sur nos personnes. Si je lui faisais l'injure de lui refuser ta main, sans motif plausible, après l'engagement que j'ai pris avec lui, Dieu sait qu'il en résulterait pour nous d'effroyables malheurs !

— Je vous obéirai donc, mon père.

— Et persuade-toi bien que ton mari est le meilleur des hommes ; tous les renseignements que j'ai pris dans la ville sont d'accord sur ce point.

(A suivre.)

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

D'un exploit du ministère de DE LAUNAY, huissier-audencier à Saumur, en date du vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Il appert :
Que M^{me} Léonie Bourdilleau, épouse du sieur Georges Gibert, boulanger à la Manutention militaire, avec lequel elle demeure à Saumur, rue de la Marmaillette,

A formé contre ledit sieur Georges Gibert, son mari sus-nommé, qualifié et domicilié, sa demande en séparation de biens,

Et que M^e V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

(840) V. LE RAY.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Léviés :

- 1° 22 ares environ de terre, au canton des Gagneries.
- 2° 1 hectare 4 ares 50 centiares de terre, au canton des Pressiers, section B, numéro 130 du cadastre.
- 3° 66 ares de terre, canton des Granges ou Grands-Bois, appelés aussi les Pironnières.
- 4° Et 77 ares de terre, au canton des Terres-Boues.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (829)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Cinquante ares de vigne, aux Landes, commune de Saumur ; Seize ares 50 centiares de vigne, même canton ; Huit ares 50 centiares de luzerne, même canton ; Huit ares de vigne rouge en bon rapport, aux Hautes-Landes ; Cinq ares de vigne, au moulin Tan.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. LEVRON, propriétaire, ou à M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (828)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 4.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. CORBINNEAU, propriétaire à l'Abbaye-d'Asnières. (785)

Étrennes 1884
FOULARDS, CRAVATES
Parfumerie
Porte-monnaie, Porte-cartes
PORTE-TRÉSOR
ÉVENTAILS

LE MOIS DES CADEAUX

Et des Fourrures

ÉTRENNES 1884

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, — 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53, — SAUMUR

ACTUELLEMENT ET JUSQU'AU 8 JANVIER

Dans les Nouveaux Magasins du premier

Grande Exposition et Mise en Vente de tous les Articles pour Cadeaux du Jour de l'An, composée de tout ce que la Fabrication Parisienne et Viennoise a fait de plus nouveau, de plus joli, de plus élégant et de plus soigné en : Petits Bronzes, Maroquinerie, Tabletterie, Marqueterie, Peluche, Laque, Écaille, Ivoire, Bambous, Cuir repoussé, Albums et Cadres pour photographies, Glaces, etc., etc., et quantité d'autres Objets de Fantaisie, à des prix extrêmement avantageux.

Nos relations constantes avec Paris nous mettant directement en rapport avec les Petits Fabricants auxquels nous achetons au Comptant, nous permettent de Vendre tous ces Objets 25 et 30 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison. C'est du reste à cette Manière d'Opérer que nous devons l'Immense Succès que, depuis cinq années, nous Obtenons pour tous nos Articles d'Étrennes. Les Dames reconnaîtront une fois encore que, réunir l'utile, l'agréable et le Bon Marché est de tradition aux Magasins de la Glaneuse.

Nous recommandons également comme Articles très-avantageux et Cadeaux Utiles :

1. Au Comptoir des Fourrures — Manchons PARISIEN, RÉCAMIER, RÉGINA, etc., etc., en RENARD, GRÈBES, MUSC ARGENTÉ, CASTOR des Indes, CASTOR LOUTRE et CANADA, depuis. 1 95
2. Au Comptoir des Jupons — Jupons SATIN SOIE, ouaté et doublé, depuis. 19 75
Jupons satin laine, Moire noire, drap et flanelle avec bandes brodées, depuis. 3 95
3. Au Comptoir des Mouchoirs — Mouchoirs dentelle pour Mariage, 55 fr. et. 5 75
Mouchoirs Tussor soie, avec initiales brodées, Mouchoirs batiste de Cambrai, vignettes et initiales brodées, garantis à l'usage, la douzaine. 12 »
4. Au Comptoir des Dentelles — Fichus et Andalouses, Dentelle Espagnole, Echarpes, Châles et Pélerines chenille Haute Nouveauté, à des prix exceptionnels de BON MARCHÉ.

MAGASINS DE LA GLANEUSE.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e MÉROUAS.

A AFFERMER UNE FERME

Sise à Distré,

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés et vignes d'une contenance de 20 hectares.

S'adresser à M. FOURNIER-MÉNARD, propriétaire à Distré, ou audit M^e PINAULT. (827)

A VENDRE

DEUX

PETITES MAISONS

A Saumur, rue de la Croix-Verte,

ET

GRAND MAGASIN

A deux étages,

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce,

Située rue Saint-Nicolas, n° 12,

UNE AUTRE MAISON

Également propre au commerce,

Actuellement occupée par M^{me} Lefel, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

N° 31, rue du Portail-Louis.

S'adresser à M. LÉPINE, propriétaire, rue de la Grise, n° 13, à Saumur.

POUR SIX FRANCS PAR AN

Les Rentiers et les Capitalistes reçoivent chaque dimanche

LA

GAZETTE de PARIS

Journal financier de grand format

ET LE

BULLETIN AUTHENTIQUE

Des Tirages Financiers

ET DES

VALEURS A LOTS

(13^e année).

Adressez les demandes d'abonnements, 49, rue Tailbout, 49, Paris, et dans tous les bureaux de poste.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an. 9 fr.

6 Accords par an. 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Études de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE

OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS

D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1° CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beaubigné, la Mercerie et la Drajeonnière; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2° Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côtes de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

CIDRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 6.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

DEUX VOITURES de voyage en bon état ;

UNE JUMENT, de 10 ans, pouvant faire un bon service ;

A VENDRE IMMÉDIATEMENT

S'adresser à M. GUIHAL, svndic, rue Lenepveu, 13, Angers. (830)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 48, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)